

Février 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 19h30, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Est absent : Le conseiller Martin Fournier, son absence est motivée.

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h30, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 190210

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2019
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité, de l'Ôtel et du Centenaire
- 5- Finition intérieure du Chalet des loisirs
- 6- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- 7- Résolution Subvention Patrimoine canadien
- 8- Camping : tarification 2019 des terrains pour passants, embarcations et bois
- 9- Ajustement des taxes du 4, Rue de l'Église
- 10- Publication du Budget 2019 de la municipalité
- 11- Centenaire : Programmation et le Tour du Lac
- 12- Offre de services professionnels d'architecture
- 13- Appui au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny
- 14- Aide – Préparation aux sinistres - Volet 1
- 15- Rendez-vous de la ruralité 2019
- 16- Dénéigement des entrées de l'Édifice municipal et de l'Église
- 17- Remplacer d'un lavabo et des robinets de la cuisine de la salle municipale
- 18- Achat d'appareils ménagers
- 19- Demandes de don et contribution financière
- 20- Informations, correspondance et invitations
- 21- Varia :
 - 21.1- Registre des armes à feu
 - 21.2 Résolution relative au fonds de la taxe sur l'essence 2019-2023
- 22- Période de questions
- 23- Fin de l'assemblée

3- Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2019 #190211

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 janvier a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #190212

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTE DES DÉBOURSÉS

Conseil Municipal	1 354,10 \$
Alain Robert - frais déplac. , diesel	188,03 \$
Avantis Coop (BMR) - chlore liquide	20,21 \$

Avantis Coop (BMR) - plomberie, peinture, vis, Chalet (5)	1 726,75 \$
Bernier imprimeurs - affiches et encarts Tour du Lac	318,48 \$
Bureautique C.S – impriman., papier, calculatric, étiquettes (2)	252,65 \$
Canac Marquis - portes int., pin, clous - chalet des loisirs	1 223,10 \$
Cytech Corbin - brancher chauffeurette chalet loisirs	190,81 \$
DAS fédéral - juillet, août et septembre	1 838,82 \$
DAS Provincial - juillet, août et septembre	4 651,62 \$
Dicom - envoi analyse d'eau (2)	29,73 \$
Eurofins - analyse d'eau	114,06 \$
Garage Léandre Lacroix - huile & bougie souffleur	13,16 \$
Hydro Québec-édifice municipal	447,98 \$
Hydro Québec-camping accueil	31,20 \$
Hydro Québec-camping compteur	555,01 \$
Hydro Québec-chalet des loisirs	24,90 \$
Hydro Québec-poste de chloration	816,69 \$
Hydro Québec-poste incendie	31,67 \$
Hydro Québec-éclairage des rues	234,95 \$
Les Pétroles Turmel - huile à chauffage municipalité (2)	707,70 \$
Marché Ste-Lucie - diesel chalet des loisirs	211,83 \$
Marcel Bilodeau - déneigement - 3e versement	5 304,02 \$
Michel Royer - déneigement Chalet des loisirs	25,00 \$
MRC de Montmagny - coll. prod. dangereux. tonn ré cyc. déc (2)	350,40 \$
Municipalité de Saint-Fabien - matières recyclables déc.	96,55 \$
Nicole Gautreau - 2 dépôts Saint-Just	36,00 \$
Normand Royer - pelletage édifice municipal	250,00 \$
Platrier Michel Brousseau - tirer joints chalet des loisirs	1 500,00 \$
Quinc. M-A S.- gypse, plomberie, Chalet des loisirs (2)	515,50 \$
Régie de gestion de la Mauricie - enfouissement décembre	382,38 \$
Régie L'islet- Montmagny - transport vidanges décembre	273,98 \$
Sogetel - bureau mun., poste chloration, salle, L'ôtel	306,65 \$
Serge Blais - achat moteur usagé souffleur	125,00 \$
SM-eau-Expert - validation débitmètre, recherche de fuite	1 647,02 \$
Sylvain Caron - entretien patinoire 3e versement	500,00 \$
TOTAL	25 977,47 \$

Dépenses L'Ôtel

Jean-Claude Talon - déneigement Église	800,00 \$
Hydro-Québec - électricité L'Ôtel	511,57 \$
Les Pétroles Turmel - huile à chauffage Église (2)	1 860,88 \$
TOTAL	3 172,45 \$

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en janvier 2019 pour un montant de 3 925.04 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Finition intérieure du Chalet des loisirs #190213

Étant donné que la finition intérieure du chalet des loisirs n'était pas incluse dans la soumission de Structorex et que le coût prévu est environ 16 000,00 \$ taxes incluses incluant les travaux d'électricité, les matériaux, le tirage des joints, la plomberie, les appareils sanitaires, une caméra et autres ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron et résolu unanimement par les conseillers :

Que la municipalité accepte de déboursier un montant d'environ 16 000,00 \$ plus taxes pour la finition intérieure du Chalet des loisirs incluant les travaux décrits ci-dessus.

6- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

Une politique sur la prévention du harcèlement psychologique et sur le traitement des plaintes fut adoptée par la municipalité en 2004. Cette politique sera révisée avec le modèle suggéré par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en collaboration avec l'association des directeurs municipaux (ADMQ).

7- Résolution Subvention Patrimoine canadien #190214

CONSIDÉRANT que la Municipalité Lac-Frontière a soumis une demande d'aide financière relativement à une demande d'aide financière à Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet Centenaire de Lac-Frontière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Lac-Frontière souhaite conclure une entente d'aide financière de 18 200 \$ avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-PAUL CARON ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité Lac-Frontière confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE la Municipalité Lac-Frontière confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec Patrimoine canadien et que Nicole Gautreau, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

8- Camping : tarification 2019 des terrains pour passants, embarcations et bois

Ce point est reporté à une date ultérieure car le conseil a décidé qu'une réunion spéciale se tiendra en mars pour les divers points à discuter concernant le camping dont les tarifs.

9- Ajustement des taxes du 4, Rue de l'Église #190215

Étant donné que les 2 et 4 rue de L'Église deviendront une entité avec la nouvelle réforme ;

Étant donné que la MRC a évalué le 4, rue de l'Église comme remise, garage et a changé la désignation au rôle ;

Étant donné qu'un crédit de taxes pour l'année 2018 a été demandé puisque la désignation n'est plus résidence principale mais remise, garage ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette et unanimement résolu par les conseillers :

Que la municipalité crédite la taxe de vidange de résidence 193 \$ ainsi que les deux taxes fixes pour aqueduc 65 \$ et égout 45 \$ pour l'année 2018 pour l'immeuble du 4, Rue de l'Église.

Le conseiller Serge Blais se retire étant donné qu'il y a conflit d'intérêt.

10- Publication du Budget 2019 de la municipalité #190216

Étant donné que la loi exige que le budget adopté soit distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité ;

Étant donné qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le Conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif et résolu unanimement par les conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 pour l'adoption du budget a été publié dans le journal L'Écho du Lac de février et qu'il inclut le budget adopté pour l'année 2019.

11- Centenaire : Programmation et le Tour du Lac #190217

Étant donné qu'une copie de la programmation de Centenaire a été remis aux membres du conseil ainsi qu'une copie de l'organisation du Tour du Lac qui aura lieu le 30 mars ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais et résolu unanimement par les conseillers :

Que la programmation du centenaire soit acceptée tel que présentée par le Comité du centenaire.

12- Offre de services professionnels d'architecture #190218

Étant donné qu'une pétition a été signée en 2018 par les citoyens pour faire changer les casiers postaux d'endroit puisque l'hiver, ils sont soumis aux intempéries tels que le vent et le gel ;

Étant donné que favoriser une accessibilité sécuritaire en toute saison aux casiers postaux fait partie de la démarche du Plan d'action 2018-2020 de la Politique Municipalité amis des aînés (MADA) de la municipalité ;

Étant donné que la municipalité a reçu une offre de services professionnels d'architecture de Roger Landry de Construction Roger Landry inc. au montant de 2625 \$ avant taxes pour les esquisses et plans préliminaires, les plans d'exécution et devis ainsi que la préparation des appels d'offres pour le projet qui consiste en la rénovation de la façade de l'édifice municipal (parement et fenêtres) et le réaménagement de l'espace extérieur en façade pour les casiers postaux incluant un abri ;

Étant donné qu'une partie des coûts pour l'offre de services sera déboursée par un montant qu'il reste du Pacte rural 2019 de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif et résolu unanimement par les conseillers :

Que la municipalité accepte l'offre de services professionnels d'architecture de Roger Landry de Construction Roger Landry inc. au montant de 2625 \$ avant taxes pour les esquisses et plans préliminaires, les plans d'exécution et devis ainsi que la préparation des appels d'offres pour le projet Rénovation de la façade principale de l'édifice municipal et réaménagement des casiers postaux.

13- Appui au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny #190219

Étant donné que la Municipalité Lac-Frontière recommande une saine alimentation chez les personnes aînées et que les aînés lors de la consultation publique pour la mise à jour de la Politique des aînés de la municipalité (MADA) 2018-2020 ont manifesté leur intérêt à participer à des ateliers de cuisine collective;

Étant donné que la tenue des activités de cuisine collective serait organisée par le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la municipalité appuie la demande de soutien financier du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny dans le cadre du Programme de soutien financier aux actions favorisant les saines habitudes de vie des aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux et ceci afin de mettre en place des activités de cuisine collective pour les aînés de la municipalité Lac-Frontière.

14- Aide – Préparation aux sinistres - Volet 1

La municipalité a reçu un montant de 4 500 \$ suite à l'acceptation de la demande d'aide financière qu'elle a déposé au Programme en sécurité civile - Volet 1.

15- Rendez-vous de la ruralité 2019

Le Rendez-vous de la ruralité 2019 aura lieu mercredi, le 17 avril prochain et se tiendra au Centre des loisirs-salle communautaire à Saint-François de-la-Rivière-du-Sud. Cet événement réunit chaque année environ 125 à 150 personnes et permet de découvrir les nombreux projets réalisés dans chacune des municipalités et sur le territoire de la MRC. Chacune des municipalités peut inviter 8 représentants (maire, conseiller, DG et bénévoles) pour assister à cette soirée.

16- Déneigement des entrées de l'Édifice municipal et de l'Église #190220

Étant donné que Normand Royer ne peut plus déneiger les entrées de l'Édifice municipal et de l'Église pour cause santé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais et unanimement résolu par les conseillers :

Que Sylvie Couette le remplace pour effectuer le déneigement pour le restant de l'hiver et qu'un montant de 300 \$ lui sera remis à cet effet.

17- Remplacement d'un lavabo et des robinets de la cuisine de la salle municipale #190221

Étant donné qu'un lavabo et les 2 robinets de la cuisine de la salle communautaire doivent être remplacés et le coût estimé est 400 \$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe et unanimement résolu par les conseillers :

Que la municipalité procède au changement du lavabo et des 2 robinets de la salle communautaire pour un coût d'environ 400\$.

18- Achat d'appareils ménagers #190222

Étant donné que la municipalité a la possibilité de faire l'achat d'appareils ménagers usagés en bon état soit une cuisinière et un réfrigérateur pour le chalet des loisirs ainsi qu'une laveuse et sècheuse pour le camping et ce, au montant de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif et unanimement résolu par les conseillers :

Que la municipalité effectue l'achat des appareils ménagers usagés au montant de 500 \$.

19- Demandes de don et contribution financière

19.1 - Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny #190223

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe et résolu unanimement par les conseillers :

Que la municipalité débourse le montant de 52 \$ pour l'achat de 4 billets de 13 \$ pour le Brunch familial organisé par le Centre d'entraide familial de la MRC de Montmagny. Cette activité permet de maintenir les services offerts dans les 8 municipalités de Montmagny-Sud. Deux billets seront remis au maire, Alain Robert et deux billets remis au conseiller Réjean Tardif.

20- Informations & Correspondances

- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2019 a été publiée sur le site internet de la municipalité.

La municipalité a reçu :

- Une invitation au forum du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) le 28 février prochain à Saint-François.
- Une correspondance du MTQ concernant les travaux de remplacement du tablier du pont sur le 9e Rang au-dessus du petit ruisseau Maringouin.
- Le tableau de mise à jour de l'indexation des tarifs pour l'entraide en sécurité incendie de Charles Gauthier.
- Une invitation de l'ÉcoRéussite le 19 février à 19h30 à l'École secondaire de Saint-Paul.
- Une lettre de MMQ nous annonçant que notre part de ristourne pour l'année 2018 est 850 \$.
- Une demande de rencontre partenaire du Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny.

21- Varia

21.1- Registre des armes à feu #190224

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au plus tard la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démontrer les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QUE suite à un sondage maison auprès de nos citoyens, 94% des votants se disent contre un tel registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards) vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Blais et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la Municipalité de Lac-Frontière s'oppose au registre des armes à feu sans restriction et demande au gouvernement en place, son abolition.

QUE la Municipalité de Lac-Frontière invite toutes les autres municipalités du Québec à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions.

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Frontière exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Frontière demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et possession d'armes illégales.

QUE le conseil de la Municipalité de lac-Frontière propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la dénomination de leurs propriétaires.

QUE cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée et ministre déléguée au Développement économique régional, responsable de Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie/Les Îles-de-la Madeleine, à la MRC de Montmagny et toutes ses municipalités.

21.2- Résolution relative au fonds de la taxe sur l'essence 2019-2023 #190225

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Pierre-Paul Caron et unanimement résolu par les conseillers :

Que la municipalité Lac-Frontière appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

Que la municipalité Lac-Frontière va transmettre une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, Monsieur Bernard Généreux et au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers.

Que la municipalité de Lac-Frontière va transmettre une copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

22- Période de questions

Aucune question

23- Levée de l'assemblée #190226

IL EST PROPOSÉ PAR GHISLAINE FRADETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS de lever la séance, il est 20h56.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale